



PRANGINS

I N F O



Igor Diakoff

Municipal en charge de l'informatique

Nouveau système d'information!

Pour gérer son système d'information, la Commune de Prangins s'appuie aujourd'hui principalement sur un prestataire externe: la société Infolog. Cette dernière lui fournit son progiciel de gestion intégré, spécialisé dans les tâches communales (contrôle des habitants, gestion financière, gestion des locations de salles, droits politiques), mais également la bureautique ainsi qu'une partie de son infrastructure informatique (ordinateurs et serveur) et du support qui lui est lié (backup, helpdesk).

Or, la relation contractuelle entre la Commune de Prangins et Infolog prend fin en 2021. Durant les mois à venir, nous devons repenser fondamentalement nos outils informatiques. La mission est de taille. Mais nous voyons ce changement comme une chance d'optimiser la gestion communale et d'augmenter l'efficacité de nos prestations publiques.

Pour mener à bien ce projet central, la Municipalité entend s'appuyer sur

une expertise et des compétences à la hauteur de l'enjeu. Nous nous sommes donc, dans la recherche d'un nouveau prestataire de service informatique et de support, tournés vers le leader suisse de conseil en matière de techniques de l'information: AWK, qui nous accompagnera dans cette démarche.

Les différentes étapes de ce projet comprendront, entre autres, une analyse approfondie de la situation existante, un usage exhaustif d'un rapport d'audit informatique effectué en 2019, une étude des besoins d'optimisation puis, la conduite de l'appel d'offres public.

Notre nouveau système d'information devra être opérationnel fin mars 2021 au plus tard. S'agissant d'un défi ambitieux et complexe, gageons que toutes les forces vives de la Commune seront dirigées vers ce but. Nous aurons à coeur d'aborder avec enthousiasme les besoins, tant du personnel communal que de la population, pour concevoir un outil performant et confortable.

Une crise, des défis, une opportunité

■ **COVID-19 - La crise sanitaire sans précédent que nous traversons impose à chaque commune de nouveaux défis politiques, techniques, financiers et bien évidemment en matière de ressources humaines.**

Un exécutif communal, lors de situations tendues, se réfère habituellement à l'expérience accumulée ou au savoir à disposition pour y faire face. Réagir à une crise inédite qui représente une grande première pour tous les acteurs concernés, nécessite, au-delà des procédures, des prises de décisions rapides et judicieuses, ainsi que la mise en œuvre de solutions concrètes. Loin de s'improviser, cette gestion impose une organisation capable d'apporter les bonnes réponses au bon moment en prenant constamment soin d'anticiper pour ne pas subir et de composer avec le caractère imprévisible de la situation.

Parallèlement aux séances décisionnelles de la Municipalité qui n'ont jamais été suspendues, une cellule de crise, composée de municipaux et chefs de service, a permis de coordonner une analyse régulière de l'évolution de la situation, de mettre en œuvre un plan de continuité des activités, de communiquer et faire appliquer les mesures de protection d'hygiène et de conduite et d'actualiser régulièrement un plan de mesures.

S'adapter à un nouveau mode de vie et de travail, poursuivre l'accomplissement des tâches communales essentielles, prendre en compte les attentes des populations impactées, tels ont été les défis que nous nous sommes efforcés de relever avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, auxiliaires et bénévoles, sur le terrain comme en télétravail.

Aujourd'hui, à l'heure où cette crise a changé notre vie à tous et démontré que rien n'est immuable, nos réflexions s'engagent sur le monde de «l'après Corona». La question est de savoir si nous voulons retrouver nos habitudes sans concession ou considérer cette crise comme une opportunité? Gageons qu'au-delà des souffrances propagées, naîtra une meilleure compréhension de nos relations humaines, un développement durable de la générosité et de l'entraide observées. Que les comportements de solidarité ne s'évaporent pas avec la crise mais que la bienveillance se conjuguera demain au quotidien.

L'adage «A quelque chose malheur est bon» trouvera alors toute sa signification.

François Bryand
Syndic

Informations sur les services communaux

Déchetterie: Les restrictions d'accès à la déchetterie ont pu être levées, mais la distance sociale doit toujours être respectée. Consciente des désagréments occasionnés durant de longues semaines, la Municipalité remercie la population pour sa collaboration.

Administration et police: Les guichets du Contrôle des habitants et du Greffe sont ouverts les mardis de 12 h à 19 h, les vendredis de 7 h à 13 h et sur rendez-vous. Les autres services reçoivent uniquement sur rendez-vous. Les habitants sont invités à nous téléphoner, nous écrire et à recourir aux prestations à distance, qui ont été élargies. Le poste police est à nouveau ouvert les mardis de 17 h à 19 h et les jeudis de 10 h à 12 h.

Greffe, administration générale: 022 994 31 13, greffe@prangins.ch, Contrôle des habitants et Police des étrangers: 022 994 31 20, controlehabitants@prangins.ch, Service technique, Bâtiments et Voirie: 022 994 31 16, stc@prangins.ch, Affaires sociales & Enfance: 022 994 31 27, affairesociales@prangins.ch, Urbanisme, Police des constructions: 022 994 31 18, urbanisme@prangins.ch, Bourse: 022 994 31 14, bourse@prangins.ch, Environnement, Port: 022 994 31 58, environnement@prangins.ch.

EN BREF...

Un soutien au commerce local

Afin de soutenir l'activité économique durant cette période difficile, la Municipalité a pris des mesures pour aider les commerces de Prangins. Un mois et demi de loyer a ainsi été offert aux locataires commerciaux de bâtiments communaux et aux bénéficiaires de droits de superficie de la Commune, qui ont dû cesser leur activité en raison de la crise sanitaire. Prangins a par ailleurs soutenu la plateforme web lancée bénévolement par l'Association Commerciale de Gland (ACG), en partenariat avec la Jeune Chambre Internationale La Côte (JCI) pour venir en aide aux commerces. Sur ce site, actif du 31 mars au 11 mai, les consommateurs ont pu acheter des bons pour des activités interrompues par la crise avec un rabais de 10%, alors que les commerçants touchaient, eux, 10% de plus. La différence a été prise en charge par la Commune. Le concept a permis de lever 35'500 francs pour les enseignes de Prangins.

Plage de Promenthoux

La plage de Promenthoux a ouvert ses portes le 5 juin (horaire: 9h00 à 22h00, 18h00 pour la caisse).

Pour respecter les directives sanitaires de la Confédération, l'accès est limité à 120 personnes (seuls les enfants à partir de 12 ans sont pris en compte). Les paddles y sont autorisés mais uniquement sur l'espace qui leur est spécifiquement dédié. Les cartes de plage 2019 permettant la gratuité pour les habitants de Prangins restent valables en 2020. Pour ceux qui ne l'auraient plus, des cartes sans photos sont distribuées directement sur place, sur présentation d'une carte d'identité. Le Contrôle des habitants ne délivrera pas ce document cette année.

Fête du port reportée

En raison des restrictions fédérales dans le cadre du COVID-19, la manifestation qui devait marquer les 30 ans du Port des Abériaux, le 27 juin, a été reportée. Elle aura lieu le samedi 8 mai 2021.



Jasmine Jump, Etelvina Sumares, Jean de Wolff, Jessica Jump et Benoît Bryand
Marie-Josée Rigby, Julia et Joanna Jump, Dante O'Neil et Miriam (de g. à d.)

Un élan de solidarité au cœur de la pandémie

■ **ENTRAIDE - Le service des affaires sociales de la Commune de Prangins a mis sur pied plusieurs actions visant les personnes à risque.**

En raison de la pandémie de coronavirus, la Commune de Prangins a mis en place, dès le 25 mars, un système d'aide aux personnes vulnérables, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.

Dans un premier temps, toutes les personnes de plus de 65 ans ont reçu une lettre avec les adresses utiles et les contacts des personnes prêtes à donner un coup de main. Faire les courses, promener le chien, collecter les déchets, passer à la poste ou à la pharmacie: les 23 bénévoles – des Pranginois épaulés par les scouts de Nyon – ont aidé plus d'une trentaine de foyers.

Afin de s'assurer que personne ne passe entre les mailles du filet, une équipe de 14 personnes - la plupart auxiliaires pour la Commune - a été mise en place pour appeler les personnes cibles. Les foyers injoignables ont été relancés par courrier ou visités par nos soins. Les gentils mots et remerciements envoyés par les seniors ont renforcé la motivation de notre équipe.

Le 7 avril, ce plan de soutien a été élargi à toute la population, avec un dispositif de solidarité mis sur pied par l'Etat de Vaud et toutes les communes vaudoises. Hormis quelques exceptions, nous n'avons pas eu à solliciter la centrale vaudoise.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes bénévoles impliquées dans cette action d'entraide.

La plupart ont continué à être actifs jusqu'à la mi-juin. La demande s'est maintenant estompée, mais n'hésitez pas à faire appel à la commission sociale en cas de besoin avéré (079 279 07 36)

Impressions de bénévoles

- «Le plaisir de faire quelque chose trouve pour moi sa justification dans son sens: ici le sens d'aider des gens à se procurer la chose la plus basique, soit la nourriture, était éclatant.» Jean de Wolff
- «En dehors de faire les courses il y a des moments d'échanges enrichissants. J'aimerais aussi remercier le garage RRG qui a sponsorisé la voiture.» Miriam
- «Nous aimerions dire un grand merci à Pascal Clivaz de l'épicerie, toujours prêt à nous aider à trouver la viande séchée préférée de l'un, ou la confiture maison qui manquait tant à l'autre! Bien que nous habitons à Prangins depuis plus de 20 ans, ce système de bénévolat nous a permis de faire beaucoup de nouvelles connaissances pranginoises, ce qui a été un grand plaisir!» Jasmine, Jessica, Julia Jump et Benoît Bryand
- «Rendre service et être active, tout en faisant de charmantes rencontres, amène de la positivité en cette période étrange. Après les échanges fort agréables et intéressants avec «mes aînés» au téléphone, par mail, par WhatsApp ou sur le pas de la porte, je me réjouis de pouvoir un jour papoter tranquillement avec eux autour d'un café ou d'un repas dans un établissement de notre village.» Marie-Josée Rigby

Traitement des micropolluants : une étape décisive est franchie !

■ **Eaux usées** - En partenariat avec 30 communes, la Municipalité soumet au Conseil communal les premières demandes de crédit pour la construction d'une station d'épuration régionale unique qui devrait voir le jour à l'horizon 2025, sur le site du Lavasson à Gland.

Le projet de STEP régionale va de l'avant. A la clé, une installation à la pointe du traitement des eaux usées.

Préserver le Léman et protéger notre santé

La lutte contre les micropolluants constitue un défi majeur pour la protection des milieux aquatiques et la santé publique. Nos gestes quotidiens et des industries dans la région génèrent quantité de polluants qui aboutissent pour partie dans les eaux usées. Les stations d'épuration (STEP) en sont les usines de nettoyage : elles préservent les cours d'eau et le lac Léman - source d'eau potable majeure de la région - , ainsi que leur faune.

« Cette STEP traitera les micropolluants à des coûts compétitifs »

Un projet régional ambitieux et des coûts compétitifs

Quatre communes (dont Prangins et Nyon) et deux associations de communes (AEB et APEC), représentant un total de trente communes, travaillent ensemble depuis 2012 sur un projet de régionalisation de l'épuration des eaux usées, en collaboration avec le Service cantonal de l'Environnement. Objectif : créer, pour un bassin de plus de 100'000 habitants, une STEP régionale unique qui remplacera 4 installations existantes. Grâce aux économies d'échelle, elle permettra d'assurer un traitement des eaux à la pointe de la techno-



Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, Yves Reymond, président de l'APEC, Roxane Faraut Linares et Dominique-Ella Christin, municipales de Nyon et Prangins, lors d'une conférence de presse.

logie, capable de répondre aux nouvelles exigences légales notamment concernant les micropolluants, à des coûts compétitifs.

Une étape importante pour 30 partenaires

Une étape importante de ce projet ambitieux a été franchie en janvier 2020. L'ensemble des exécutifs a présenté aux organes délibérants un préavis commun en vue des premiers crédits pour développer concrètement cette STEP régionale unique. S'il est accepté par les conseils communaux, il s'agira ensuite de créer une nouvelle association intercommunale pour gérer ensemble cette tâche : l'APEC+.

Dominique-Ella Christin

Municipale en charge de l'Environnement

Un défi citoyen pour inciter à réduire son empreinte carbone

■ **ENVIRONNEMENT** - La Municipalité mise sur la dynamique collective pour limiter l'empreinte carbone, en invitant les habitants à relever un défi citoyen pour le climat.

La politique climatique communale 2019-2023 vise à impliquer tous les acteurs du territoire, autorités et citoyens, afin d'agir ensemble pour le climat. L'organisation d'un défi citoyen est une des mesures clef de cette politique.

Les participants au défi élaboreront, avec l'aide d'un spécialiste en bilan carbone, un plan d'action personnalisé et fondé sur leurs valeurs, pour accéder graduellement à un mode de vie plus sobre en CO₂. Une attention particulière sera ainsi donnée aux actions que chaque citoyen

entend mettre en place. Il s'agit d'encourager l'initiative individuelle sans imposer de contraintes spécifiques, car l'ensemble de la démarche se veut non culpabilisante. Par ailleurs, l'expert accompagnera les habitants pendant l'ensemble du défi durant des « rencontres carbone » organisées, afin qu'ils puissent lui poser des questions et partager leurs expériences.

La Municipalité a la conviction que cette démarche correspond à une attente de la population. Il est projeté d'accepter l'inscription d'environ 180 personnes/ménages pranginois prêts à s'engager d'une manière déterminée. Plus d'informations vous parviendront prochainement, le défi ayant du être reporté pour cause de COVID-19.

Un nouveau souffle culturel

■ **ANIMATION - Plusieurs événements sont prévus en 2020 et 2021. Premier en date, la Master Class «Baroque à Prangins» aura lieu en septembre.**

Tout d'abord, la Fanfare de Nyon, organisatrice du Giron des Musiques a pris contact en 2018, déjà, avec la Commune de Prangins pour l'organisation de son 71^e «Giron des Musiques - La Côte Ouest» qui réunira 7 fanfares. Le comité d'organisation était pratiquement à bout touchant lorsque le COVID-19 est venu brutalement interrompre sa tâche. Mais rien n'est perdu: le Giron des Musiques est reporté aux 7-8-9 mai 2021.

C'est également avec fierté que la Commune, avec l'appui de la commission culturelle, travaille sur le projet «Baroque à Prangins». Nous avons, en effet, la chance d'avoir, parmi nos résidents pranginois, une cantatrice de renommée internationale, Mme Marijana Mijanovic. Elle animera, en compagnie d'une metteuse en scène et d'un claveciniste, une Master Class qui réunira des jeunes solistes professionnels, dès le 29 septembre. L'évènement se conclura en apothéose par un concert au temple de Prangins le samedi 3 octobre 2020. L'entrée est libre.

Nous avons également considérablement amplifié notre soutien au Théâtre Amateur de Prangins. Ce collectif présente chaque année un spectacle de qualité qui attire un public toujours nombreux. Nous saluons leur engagement et leur travail.

Enfin, la Commune contribue au festival «Rive Jazzy» dont le comité est composé de plusieurs Pranginois. Ce rendez-vous réunit de nombreux artistes de renom aux registres et aux

styles variés. Par sa formule originale, en plein air au bord du Léman, il draine une large population.

Ainsi, le soutien et l'action de la Commune de Prangins, en couvrant des domaines aussi différents que la musique de fanfare, la musique baroque, le jazz ou le théâtre, tente de répondre aux attentes du plus grand nombre de Pranginois.

Igor Diakoff

Municipal en charge de la culture



Photo SD



+ d'infos www.baroque-prangins.ch

Les 10-12 ans auront un accueil après l'école conçu pour eux

■ **PARASCOLAIRE - La Commune propose une nouvelle offre adaptée aux plus grands élèves, dès la rentrée scolaire.**

D'après la Loi sur l'accueil de jour des enfants (révisée en 2017), les communes doivent offrir un accueil pour les écoliers de 4 à 10 ans le matin, à midi et l'après-midi, et pour les 10-12 ans, à la pause de midi et après la journée de classe. Seul un accueil à midi doit être organisé au secondaire.

A Prangins, l'UAPE « La Fourmilière », le restaurant scolaire et les espaces d'accueil parascolaires communaux - soit la salle d'animation et la bibliothèque - permettent de satisfaire aux exigences de la loi. Si la mission pédagogique de la Fourmilière répond parfaitement aux besoins des enfants plus jeunes, la Commune souhaite offrir aux plus grands une offre adaptée à leurs intérêts et besoins propres: elle propose, dès la rentrée, un accueil après l'école pour les 10-12 ans.

Sur la base d'une évaluation socioculturelle, menée l'an-

née passée en effectuant des entretiens avec les enfants, la Commune a imaginé l'espace voulu par les jeunes de cet âge: des activités naviguant entre sport, culture et jeux, mais aussi des moments libres ou des temps pour s'impliquer dans la vie collective en concevant des projets. L'APEMS de Prangins se veut un lieu de socialisation où l'enfant pourra développer sa créativité et découvrir son environnement en toute sécurité.

Un moment sera également prévu pour faire les devoirs. Cette nouvelle offre, assurée par un encadrement professionnel, est néanmoins à distinguer de celle des devoirs accompagnés, destinée aux enfants de 8 à 12 ans, qui se concentre sur les devoirs uniquement, sous la supervision d'auxiliaires.

Nous espérons vivement que cette prestation suscitera un intérêt suffisant pour pouvoir ouvrir. En cas de succès, développement prévu en 2021 pour les 8-10 ans.

Plus d'info: service enfance et jeunesse, 022 994 31 27.

Elles s'engagent pour créer du lien social

■ ENTRAIDE - Présentation de la commission sociale de Prangins et de deux de ses membres actives.

La commission sociale consultative de Prangins est constituée de Mesdames Liliane Gavillet, Marie Van Leckwyck, Bettina Venezia, Sofia Lapaire et Alice Durnat Levi. Son objectif est de contribuer à la réflexion de la Municipalité sur les actions à entreprendre dans le domaine social, subsidiaires aux aides de l'Association régionale des assurances sociales (ARAS), basée à Nyon.

Car le rôle de la Commune, plus à même d'identifier les besoins ou intérêts locaux, reste important. La commission s'est fixé

deux missions: apporter une aide ponctuelle à qui en a besoin et favoriser le lien social. Les idées fourmillent, mais il faut bien se focaliser sur certains projets, et les mener l'un après l'autre.

Chaque membre est chaleureusement remercié pour son implication dans l'une ou l'autre action de la commune, comme les appels téléphoniques pendant le COVID-19 ou les périodes de canicule, des transports à l'occasion des repas et goûters des aînés, ou du soutien individuel.

Alice Durnat Levi

Municipale en charge des affaires sociales et population



Liliane Gavillet vit à Prangins depuis 43 ans. Elle affectionne particulièrement les aînés pour lesquels elle s'investit avec humour et dynamisme: «J'aime être au contact des aînés pour leur vécu.»

Coordinatrice et trésorière de l'association Prangyms, elle organise le goûter de Noël pour les «Amis de Prangins» (80 ans et plus). C'est elle aussi le bon messager qui amène un panier de victuailles aux personnes fêtant leurs 80 printemps. Elle donne volontiers un coup de main lors des repas intergénérationnels qui se tiennent au restaurant scolaire, deux fois par mois. Elle anime Atout Cœur - après-midi de jeux à Prangins - depuis maintenant 14 ans, mais a décidé de remettre son mandat. Qui pourra bien la remplacer?



Marie Van Leckwyck habite la commune depuis 37 ans. Infatigable, ses intérêts sont multiples. Membre de Demain Nyon La Côte, elle est à l'origine des cafés-réparations de Prangins: «Le Repair Café c'est le moment où l'on se retrouve pour donner une nouvelle vie aux objets récalcitrants, aux vêtements que l'on aime et qui nous ont lâchés... L'occasion d'apprendre comment s'y prendre en mettant la main à l'ouvrage. On rit, on boit et on mange (local!)... Un petit pas vers le développement durable.» Retrouvez deux fois par année les ingénieurs réparateurs bénévoles, la prochaine fois le 26 septembre 2020. Ce même week-end, aura lieu le troc de Prangins, dont Marie Van Leckwyck est une organisatrice infatigable depuis plus de 20 ans.

EN BREF...

Atout-Cœur cherche animateur

Atout-Cœur a pour vocation de proposer aux aînés des après-midis de jeux (Yass, scrabble sont les plus appréciés), aux Morettes, une fois par mois. Un goûter est offert. Entre 10 et 20 personnes viennent à ces après-midis. Nous sommes à la recherche d'un ou d'une sympathique animateur ou animatrice bénévole pour reprendre cette activité, ou la réinventer. Si le défi vous intéresse, merci de vous adresser au 022 994 31 27.

Le radar fait parler

Depuis son installation, le radar de la route de l'Etraz fait débat, en particulier son emplacement. Précisons à ce sujet que, contrairement à l'impression qu'il peut donner, il cible les véhicules avant la descente et 150 m avant le panneau fin de 50 km/h. Il a été positionné à cet endroit pour protéger l'entrée de localité - et pas plus haut pour des raisons techniques. Résultat: les excès de vitesse ont chuté de 70% à 2% et la circulation s'est apaisée sur cette route très fréquentée.

Police: quel no appeler?

Une urgence sécuritaire: appeler le 117. Un problème de nuisances sonores ou d'incivilités: appeler plutôt la centrale police au 022 799 17 17. Une patrouille pourra ainsi intervenir sur les lieux au moment des faits, au mieux des disponibilités opérationnelles du moment.

Fresque au skatepark

Les graffitis artistiques ont un effet dissuasif pour les amateurs de tags sauvages, fort coûteux à nettoyer sur les biens publics. La Municipalité souhaite tenter l'expérience sur le skatepark du site des Abériaux, qui a subi une atteinte au début du printemps. Une idée de fresque originale sur cet emplacement? Envoyez votre projet de dessin à jeunesse@prangins.ch ou au Service des affaires sociales, Maison de Commune, La Place 2, 1197 Prangins.

EN BREF...

Nouveau pont de la Redoute

La Municipalité soumet au Conseil communal une demande de crédit de 490'500 francs pour la reconstruction du pont de la Redoute. Mené en collaboration avec la Ville de Nyon, le remplacement complet de cet ouvrage vétuste permettra d'offrir une plus grande sécurité pour les vélos et piétons et facilitera le passage des bus. Depuis son démarrage il y a quinze ans, ce projet a été reporté à plusieurs reprises. Un nouvel accord financier passé entre les municipalités de Nyon et Prangins est proposé à leurs conseils communaux respectifs.

Macarons pour la déchetterie

La Municipalité rappelle que chacune et chacun a reçu, en début d'année avec la facture de la taxe déchets, une vignette à coller sur l'une des vitres de sa voiture. Afin de vous éviter d'être renvoyés chez vous, lors d'un contrôle, nous vous conseillons de la mettre en place et vous remercions par avance de nous aider ainsi à limiter l'accès de cette infrastructure aux seuls habitants de Prangins et Duillier. Il est également important de trier ses déchets avant de se rendre à la déchetterie.

Zone 30: mode d'emploi

L'objectif de la zone 30 km/h au centre du village est d'améliorer le confort et la qualité de vie des riverains, d'augmenter la sécurité et de pacifier les espaces publics pour tous les usagers, afin de promouvoir la mobilité douce. Cette signalisation implique le respect des règles suivantes:

- Les véhicules sont tenus de circuler d'une manière prudente et prévenante, à 30 km/h au maximum.
- La priorité de droite est la règle: les cédez-le-passage sont supprimés. Attention devant l'Auberge communale, entre la route venant du Château et celle venant de Bénex.
- Suppression des passages piétons: les marcheurs n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser partout en restant attentifs aux véhicules.

La signalisation vise à calmer le trafic

■ ROUTES - Le marquage au sol de la route de l'Etraz suscite des questions des usagers. Explications.

La réfection de la route de l'Etraz a été l'occasion de repenser la signalisation au sol. Plus simple que précédemment, le nouveau marquage vise à canaliser tous les flux et à modérer les ardeurs des usagers.

Bande polyvalente

La zone qui a fait son apparition au milieu de la chaussée est une solution fréquemment utilisée pour l'aménagement de traversées de localités, sur les routes vouées au trafic (piéton, deux-roues et véhicule de tout type) et limitées entre 30 et 50 km/h. Comme son nom l'indique, la bande polyvalente peut remplir plusieurs fonctions: tourne-à-gauche ou zone de traversée libre.

A Prangins, son rôle essentiel est d'aider les usagers à bifurquer à gauche, contribuant ainsi à leur sécurité. Mais elle ne doit en aucun cas servir de voie de dépassement ou d'accélération, pour s'engager sur la chaussée en deux étapes par exemple.

L'occupation de l'espace central par cette bande de couleur différente réduit visuellement la largeur perçue de l'espace routier. Ce trompe-l'œil a un effet modérateur sur la vitesse de transit.

Ilots et présélection

Les îlots relativement nombreux et réguliers qui rythment la chaussée permettent de sécuriser les traversées piétonnes et dissuadent les dépassements sur le tronçon.

Au carrefour du Chemin de la Dôle, la bande polyvalente cède sa place à une présélection pour tourner à gauche. Le maintien de cette signalisation est dicté par la présence du feu pour les piétons. Il est en effet impératif d'organiser clairement la mise en colonne derrière les deux lignes d'attente. Cette mesure est essentielle à la sécurité du carrefour.

Denys Chevalier

Municipal en charge des travaux publics



La bande polyvalente aide notamment à tourner à gauche.

Échos du Conseil communal

Lors de notre dernier billet de la présidence du Conseil, nous avons prédit un hiver politique agité, mais nous étions à mille lieues d'imaginer l'expérience que nous vivons avec la crise du COVID-19. Une catastrophe économico-sanitaire qui nous fait atteindre les limites du plus étrange tout en éprouvant la solidité de nos institutions politiques. Des institutions fort heureusement stables et qui l'ont encore prouvé lors de l'automne-hiver politique 2019-2020.

Décision sur les impôts

Tout a commencé le 10 octobre 2019 avec le préavis 42/19 traitant du taux d'imposition pour l'année 2020. Un débat particulièrement vif s'est déroulé entre partisans d'un statu quo ante et initiateurs d'une baisse du taux d'imposition communal. Après moult discussions, suspension de séance et autres amendements, le Conseil décidait, à la suite de la proposition de M. Yvan Bucciol, membre de l'ALP, de porter le taux à 55% de l'impôt cantonal de base. Le vote était néanmoins serré avec 19 oui, 16 non et 4 abstentions.

Lors de la même séance, le Conseil a accepté un postulat de M. Jean-Marc Bettems visant à la promotion des énergies renouvelables par le biais d'une aide financière lors de l'installation d'une pompe à chaleur, alors que Mme Karine Ferroni-Sayag, membre de l'Alternative pranginoise, se voyait ouvrir les portes de la commission des finances après la démission de M. Daniel Friedli.

Un Conseil remuant

Le 12 décembre 2019, après avoir passé rapidement sur le préavis 41/19 traitant du règlement relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal, accepté par 44 oui, 1 non et 0 abstention, le Conseil communal rentrait dans le vif du sujet avec le préavis

44/19 sur le budget 2020. Force est d'admettre que le Conseil a fait feu de tout bois avec pas moins de 24 amendements venant de la COFIN, de la Municipalité mais aussi des conseillers lambda. Du très lourd dans les discussions qui allaient obliger votre serviteur à soumettre à l'organe délibérant une prolongation de séance au-delà de minuit. Le règlement communal oblige à cette astuce juridique étant donné que les débats ne se déroulent plus à la même date qu'annoncé sur l'ordre du jour. Un fait rare dans les annales pranginoises mais qui traduisait toute l'attention que le Conseil porte à une situation qui devient préoccupante pour les finances communales, victimes de la facture sociale (+10% en un an) et de la politique des acomptes de la péréquation menée par le canton.

Conseil du 26 février

Il nous est délicat de parler du Conseil du 26 février 2020 puisque le procès-verbal de la séance n'a pas encore été validé. Néanmoins, signalons que trois préavis ont été traités : le 43/19 sur la requalification et le réaménagement du chemin du Creux-du-Loup, le 46/20 relatif à l'organisation d'un défi citoyen pour le climat et le 47/20 demandant l'acquisition de trois applications informatiques.

Daniel Bujard

Président du Conseil communal

Débats et COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire, deux conseils communaux (en avril et mai) ont été annulés pour d'évidentes raisons de confinement. La prochaine séance aura lieu le 26 juin prochain dans des conditions de sécurité sanitaire exceptionnelles, où les comptes et le rapport de gestion ne seront pas traités. En effet, les délais légaux pour présenter et voter ces objets ont été prolongés.

A ce titre, nous saluons ici l'action de l'ensemble des élus pranginois qui se montrent à la hauteur d'un défi inédit dans sa gravité, au service d'une population qui doit maintenir sa confiance en l'avenir si elle entend traverser cette crise dans les meilleures conditions possibles.



Le Conseil communal du 26 juin aura lieu à 18h, au centre communal des Morettes. Le public est bienvenu, dans la limite des 15 places disponibles, compte tenu des mesures de protection appliquées. Les visiteurs devront impérativement s'annoncer et donner leurs coordonnées à l'entrée. Réservation obligatoire : secretaireconseil@prangins.ch

Impressum

Editeur:

Municipalité de Prangins
La Place 2 - C.P. 48
1197 Prangins

Responsable: François Bryand

Coordination: Laure Pingoud

Contact: greffe@prangins.ch

Web: www.prangins.ch

Graphisme & impression:

BSR Imprimeurs SA
Route de Begnins 14 - 1196 Gland
www.bsrprimeurs.ch



Cité de l'énergie